



219681 - Comment faire pour ne se plaindre qu'à Allah le Très-haut?

question

Pouvez-vous m'expliquer comment faire pour ne se plaindre qu'à Allah le Très-haut?

Allah le Très-haut rapporte dans la sourate Josèphe (PSL) ces propos de Jacob: « Il dit: « Je ne me plains qu'à Allah de mon déchirement et de mon chagrin. Et, je sais de la part d'Allah, ce que vous ne savez pas. » (Coran,12:86) Dans la sourate 58, on lit : « Allah a bien entendu la parole de celle qui discutait avec toi à propos de son époux et se plaignait à Allah. Et Allah entendait votre conversation, car Allah est Audient et Clairvoyant. » (Coran,58:1)

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il convient de ne se plaindre qu'auprès d'Allah le Très-haut car cela contribue à la perfection de la servitude envers Lui, de la confiance du fidèle et de son besoin de son Maître, comme il exprime que ce dernier se suffit de Lui au point de pouvoir se passer des gens. Sous ce rapport, Cheikh al-islam (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « On ne se plaint qu'auprès d'Allah le Très-haut d'après ces propos du pieux serviteur: « Il dit: « Je ne me plains qu'à Allah de mon déchirement et de mon chagrin. Et, je sais de la part d'Allah, ce que vous ne savez pas. » (Coran,12:86) Extrait de *Minhadj as-sunna an-nabawiyya* (4/244).

Ibn al-Qayyim (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Dans Son livre, Allah le Transcendant et Très-haut nous donne l'ordre observer la belle patience, le beau pardon, la belle mise à l'écart. J'ai entendu Cheikh al-islam Ibn Taymiyyah (Puisse Allah sanctifier son âme) dire: « La belle patience est celle qui ne s'accompagne pas de plainte, le beau pardon est celui qui n'est pas suivi de reproches et la belle mise à l'écart est celle qui n'implique aucune nuisance.

Le fait de se plaindre auprès d'Allah le Puissant et Majestueux n'est pas incompatible avec la



patience. En effet, Jacob a promis d'observer une belle patience et un prophète ne manque pas à sa promesse. Pourtant il dit ensuite: « Il dit: « Je ne me plains qu'à Allah de mon déchirement et de mon chagrin. Et, je sais de la part d'Allah, ce que vous ne savez pas. » (Coran,12:86). Il en fut de même pour Ayyub car Allah dit l'avoir trouvé patient. Pourtant il avait dit: « Et Ayyub (Job), quand il implora son Seigneur: «Le mal m'a touché. Mais Toi, tu es le plus miséricordieux des miséricordieux ! » (Coran,21:83)

Ce qui est incompatible avec la patience c'est de se plaindre d'Allah au lieu de se plaindre auprès d'Allah. A ce propos quand un homme a entendu un autre se plaindre auprès d'un tiers de son extrême pauvreté, le premier dit à l'auteur de la plainte : « Tu plains celui qui compatit avec toi à celui qui ne nourrit aucune compassion à ton égard?! » Ensuite, il poursuit en poésie:

Quand une épreuve te frappe, endure-la

De manière digne d'un généreux car Il (Allah) sait mieux ce qui t'a atteint

Si tu te plains auprès d'un être humain, c'est comme si tu plaignais

le Clément à quelqu'un qui n'éprouve aucune compassion

Extrait de *Madaaridj as-saalikiine* (2/160)

Le même auteur poursuit: « Il y a deux sortes de plaintes: l'une est adressée à Allah et elle n'est pas incompatible avec la patience. C'est dans ce sens que Jacob dit : « Et Ayyub (Job), quand il implora son Seigneur: « Le mal m'a touché. Mais Toi, tu es le plus miséricordieux des miséricordieux! » (Coran,12:86) après être engagé à observer une belle patience à l'instar d'Ayoub qui avait dit: « Le mal m'a touché » bien qu'Allah l'eût qualifié d'endurant. Et le plus illustre des endurants (Bénédiction et salut site sur lui) a dit: « Monseigneur, je me plains auprès de Toi de ma faiblesse et mon manque de moyen. »

La deuxième sorte de plainte est celle exprimée explicitement et implicitement. Celle-là exclut la patience car elle en est le contraire qui l'anéantit. Aussi faut-il savoir distinguer entre Le plaindre et se plaindre auprès de Lui. » Extrait de *Ouddatou as-sabiriine*, p.17)



As-Saadi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Se plaindre à Allah n'exclut pas l'endurance. Ce qui l'écarte c'est le fait de se plaindre aux créatures. » Extrait du *Tafsir* de Saadi, p.411.

Se plaindre à Allah consiste à ce que le fidèle touché par une chose ou frappé par un accident ou confronté à un besoin, se plaint à Allah seul et Lui soumet son besoin comme le faisaient les prophètes (PSE) dans leurs plaintes. Ce faisant, il se rappelle son Maître, L'invoque humblement, se repentit , revient vers Lui grâce à toutes sortes d'actes de piétés car c'est ainsi qu'il parfait sa servitude et sa confiance en Lui. Voir la réponse donnée à la question n° [5952](#) .

Allah le Très-haut le sait mieux.